

DECLARATION DE BARCELONE:

Plan d'action de la société civile euro-méditerranéenne pour la prévention de toutes les formes d'extrémisme violent

Barcelone, 30 janvier 2017

OPEV

observatory to prevent
extremist violence



Auteur:



La Déclaration de Barcelone est le résultat d'un processus participatif de 320 personnes représentant 172 organisations de 22 pays. Les résultats du débat ont été élaborés par l'équipe de recherche de NOVACT en collaboration avec la Coordonation d'Organisations des Droits Humains du Maghreb (CMODH). La Déclaration de Barcelone est la première publication de l'Observatoire pour la Prévention de l'Extrémisme Violent, créée à Barcelone le 30 janvier 2017.

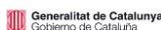
Equipe de Coordination :

La Déclaration de Barcelone a compté avec l'équipe de coordination en charge de : 1) libérer le processus d'identification d'organisations Euro-méditerranéennes clés avec expérience sur la prévention de l'extrémisme violent et 2) proposer un premier brouillon de document comme base de débat pendant le processus participatif. L'équipe de coordination a été composée par des organisations de construction de la paix et des droits humains prestigieuses. Les organisations de l'équipe de coordination sont : Fundación Al Fanar, IDHC- Institut de Drets Humans de Catalunya, NOVACT- International Institute for Nonviolent Action, PAX for Peace, SOS Racisme, UPP- Un Ponte Per. From Maghreb: AMDH- Association Marocaine des Droits Humaines, Association Mauritanienne des Droits Humaines, ASDHOM- Association de Défense des Droits Humaines au Maroc, IMDH- Instance Marocaine des Droits Humains, Forum Vérité et Justice, Free Sight Association, LADDH- Ligue Algérienne de Défense des Droits Humaines, LMMDH- Ligue Marocaine pour la Défense des Droits Humaines, LTDH- Ligue Tunisienne des Droits Humaines. From Mashreq: ARDD Legal Aid, ISF- Iraqi Social Forum, PSCC- People Struggle Coordination Committee, PPM- Permanent Peace Movement, UKKSD
- Unabhängiges Komitee für Sozialentwicklung und selbstorganisierte Demokratie.

Structure:

La Déclaration de Barcelone a été possible grâce à l'appui de:

Avec l'appui de :



Avec la participation de :



Dépôt Légal:

Ce document est à la licence Creative Commons – Attribution No-Commercial-NoDerivs 2.5 Espagne. Ce document peut être copié, distribué, publié, traduit et modifié avec des fins non commerciales utilisant le texte suivant : Observatoire pour la Prévention de l'Extrémisme Violent (OPEV), Déclaration de Barcelone: Plan d'Action de la Société civile Euro-méditerranéenne pour la prévention de l'extrémisme violent (2017)

Plan d'action de la société civile euro-méditerranéenne pour la prévention de toutes les formes d'extrémisme violent.

Barcelone, le 30 janvier 2017

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| I. Introduction | 7 |
| II. Rôle de la société civile dans la prévention de l'extrémisme violent | 8 |
| III. Acteurs, concepts et définitions de travail | 9 |
| IV. Impact de l'extrémisme violent dans la région euro-méditerranéenne | 11 |
| V. Contexte et moteurs de l'extrémisme violent | 13 |
| A. Conditions et contexte structurel conduisant à l'extrémisme violent | 14 |
| ✓ Un manque d'opportunités socio-économiques | |
| ✓ Marginalisation et discrimination | |
| ✓ Répression politique, violations des droits de l'homme et de | |
| ✓ l'Etat de Droit | |
| ✓ Les conflits persistants et non-résolus. | |
| ✓ Endoctrinement dans les prisons | |
| B. Processus d'endoctrinement | 17 |
| VI. Une agenda d'action..... | 18 |
| ✓ OBJECTIF 1: Surveiller les facteurs et l'impact de TOUTES les formes d'extrémisme violent | |
| ✓ OBJECTIF 2: Renforcer l'éducation et la résilience à niveau local | |
| ✓ OBJECTIF 3: Renforcer la responsabilité pour protéger les victimes | |
| ✓ OBJECTIF 4: Assurer la protection des droits de l'homme dans les lois antiterroristes | |
| ✓ OBJECTIF 5: Promouvoir la justice de genre et exposer les spécificités de genre | |
| ✓ OBJECTIF 6: Renforcer le rôle des jeunes comme acteurs du changement | |
| ✓ OBJECTIF 7: Promouvoir les valeurs démocratiques et protéger l'espace de la société civile | |
| ✓ OBJECTIF 8: Générer des récits alternatifs dans les médias sociaux et les médias traditionnels | |
| ✓ OBJECTIF 9: Promouvoir l'adoption de Plans d'Action locaux, régionaux et nationaux | |
| ✓ OBJECTIF 10: Établir un Observatoire pour la Prévention de l'Extrémisme | |

1. Introduction

1. En janvier 2017, plus de 320 représentants de 172 organisations de la société civile et de mouvements sociaux venant de 22 pays de la région euro-méditerranéenne, se sont rencontrés à Barcelone pour débattre de la prévention de l'extrémisme violent. La conférence de Barcelone « Vers un nouveau paradigme : prévenir l'extrémisme violent » s'est concentrée sur la planification d'une contribution constructive des organisations de la société civile à la prévention de l'extrémisme violent au regard des leçons apprises durant les dernières décennies et les défis qui nous attendent.

2. Le présent plan d'action de la société civile euro méditerranéenne pour la prévention de toutes les formes d'extrémisme violent rassemble les principales conclusions de la conférence de Barcelone et fournit une vraie opportunité à tous les acteurs de la communauté euro-méditerranéenne pour s'unir, concorder leurs actions et poursuivre des approches inclusives contre la division, l'intolérance et la haine. Ce plan d'action représente un effort sans précédent pour réconcilier les visions de la société civile des deux rives de la méditerranée. Nous considérons que seul un partenariat honnête et transnational peut aider à tracer un chemin efficace vers la prévention de l'extrémisme violent.

3. Nous considérons que l'extrémisme violent est un affront aux valeurs de la société civile engagée dans le maintien d'une paix positive et dans la promotion d'une vraie démocratie, de la sécurité humaine, du développement durable et de la protection des droits humains. L'extrémisme violent met en péril notre humanité dans toute la région euro méditerranéenne. Les mouvements extrémistes détournent et exploitent cyniquement les croyances religieuses, les différences ethniques et les idéologies politiques afin de gagner le pouvoir politique et agir contre les droits humains et les libertés fondamentales. Les mouvements fanatiques qui propagent le racisme, l'ultra nationalisme et les idéologies d'extrême droite gagnent en élan et en représentation institutionnelle.

4. Durant les dernières décennies, nos gouvernements euro méditerranéens ont cherché à aborder l'extrémisme violent en se limitant aux mesures sécuritaires du contre terrorisme. Nous considérons que ces stratégies sécuritaires contre-terroristes ne peuvent assécher les ressources émotionnelles et sociales de la radicalisation violente et risquent d'empirer le problème. Au nom du combat contre le terrorisme, nous avons observé une utilisation extensive de la force militaire et l'adoption d'un arsenal juridique répressif, qui a été jusque là non seulement inefficace, mais aussi responsable de violations tragiques des droits humains et de l'augmentation globale de la souffrance humaine. La réaction anxieuse a aussi encouragé des surréactions en termes de sécurité nationale, par lesquelles nos libertés fondamentales et nos droits civils et politiques ont été restreints et ont fait l'objet de surveillance, et nos valeurs de pluralité et de démocratie ont été limitées par un état d'urgence généralisé.

5. Il y a un besoin de définir une nouvelle approche plus compréhensive et plus effective face à la montée de l'extrémisme violent. Le Secrétaire Général des Nations Unies a présenté récemment le Plan d'Action pour la Prévention de l'Extrémisme Violent devant l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le plan d'action des Nations Unies appelle à une action concertée pour soutenir les efforts nationaux, régionaux et globaux.

6. Le présent plan d'action a pour objectif de contribuer à ce nouveau paradigme en définissant une approche plus compréhensive et plus concrète, qui identifie des stratégies systématiques et préventives touchant directement les causes et les conducteurs de l'extrémisme violents. Notre objectif est de mettre à l'oeuvre l'idéalisme, violents. Notre objectif est de mettre à l'oeuvre l'idéalisme, l'espoir, la créativité et l'énergie de groupes de la société civile partout dans la région euro-méditerranéenne, afin de générer une alternative effective à la radicalisation violente. Nous devons toutes et tous nous lever contre l'extrémisme violent. Et nous sommes prêts à contribuer.

II. Le rôle de la société civile dans la prévention de l'extrémisme violent

7. La société civile représente une ressource sous employée dans la confrontation de l'extrémisme violent. Nous pouvons offrir une vision positive et non violente de notre futur commun, qui peut créer un discours alternatif et efficace face aux voix et aux groupes qui promeuvent l'extrémisme violent. La société civile a besoin de support, de protection et de fortification pour une contribution constructive permettant la confrontation de l'extrémisme violent.

8. Nous devrions tous nous accorder sur le fait qu'au moment où les autorités sécuritaires ont besoin d'intervenir, notre désir d'existence paisible a déjà échoué. Quand l'État impose une réponse basée sur des mesures exclusivement sécuritaires, c'est parce qu'il y a eu un échec de traiter les facteurs qui mènent à l'extrémisme et la violence. La société civile est l'acteur clé qui a la légitimité et les capacités d'encourager la résilience face au discours de l'extrémisme violent au niveau local.

9. Nous sommes conscients que les différentes déclarations internationales à tous les niveaux ont mis l'accent sur le rôle de la société civile dans une réponse compréhensive et multidimensionnelle à la menace de l'extrémisme violent. L'Assemblée Générale des Nations Unies, dans sa résolution adoptant la Stratégie Globale des Nations Unies Contre le Terrorisme, a confirmé la détermination des Etats Membres à « encourager les organisations non gouvernementales et la société civile à se pencher, selon qu'il conviendra, sur les moyens de renforcer les efforts visant à appliquer la Stratégie ».

10. Dans le cadre de l'OSCE, l'Union Africaine, la Ligue Arabe, l'Organisation de la Coopération Islamique ou l'Union Européenne, l'importance critique de l'engagement de la société civile dans la recherche d'arrangements politiques aux conflits et dans la promotion des droits humains et de la tolérance a été reconnue comme élément essentiel dans la prévention de l'extrémisme violent. Nous prenons connaissance des efforts et des initiatives nationales et régionales menées actuellement en Europe, en Afrique du Nord et au Moyen Orient, tout comme des politiques locales, des actions et des plans en cours, alignés aux principes de prévention de l'extrémisme violent.

11. Cependant, les positions de bonne volonté exprimées n'ont pas été suivies de vraies mesures sur le terrain pour le renforcement de la contribution de la société civile à la prévention de l'extrémisme violent. En effet, il existe une grandissante préoccupation du fait que les Etats profitent de la restriction de l'espace de la société civile. Au nom du combat contre le terrorisme, les gouvernements ont réduit les libertés politiques et ont imposé des mesures restrictives contre les défenseurEs des droits humains et les activistes de la société civile dans plusieurs pays. Les Etats invoquent systématiquement la sécurité nationale et la sûreté publique pour rétrécir l'espace des activités de la société civile indépendante. Dans plusieurs pays, des législations et mesures spéciales ont été utilisées pour réprimer les ONGs et les activistes qui plaident pour un changement social et critiquent les politiques de leurs gouvernements. Ces mesures rendent plus difficile aux acteurs de la société civile la promotion des droits humains et de la tolérance, des éléments essentiels dans la prévention de l'extrémisme violent. Il est essentiel de maintenir et de protéger la société civile si nous voulons nous adresser aux conditions conductives à la propagation de l'extrémisme violent.

12. Nous sommes convaincus que la création de sociétés ouvertes, équitables, inclusives, plurielles et socialement cohésives, basées sur le plein respect des droits humains et avec des opportunités économiques pour toutes et tous, représente l'alternative la plus tangible et la plus sensée à l'extrémisme violent et la stratégie la plus prometteuse pour rendre l'extrémisme violent inattractif. Nous considérons que la société civile a une capacité prouvée de mobilisation large et de relai des revendications émanant des bases vers le haut, ce qui améliore la gouvernance responsive.

III. Acteurs, concepts et définitions de travail

13. Nous prenons connaissance que le manque de définition universellement reconnue des termes « radicalisation », « extrémisme violent », « discours de haine » ou « terrorisme » dans les milieux gouvernementaux et académiques est un défi pour toutes celles et ceux qui veulent établir des mesures effectives pour contrer la violence et prévenir l'extrémisme violent dans nos sociétés. Le manque de définitions claires est inquiétant surtout quand les médias de masse utilisent ces termes quotidiennement dans des formes variées, y compris sous forme de définitions hégémoniques potentiellement incompatibles avec les normes

et standards universels des droits humains. Ce qui est encore plus inquiétant est la capacité des Etats à catégoriser des individus ou des groupes comme « terroristes » ou « extrémistes violents ». Des preuves historiques et actuelles démontrent que lorsque la démocratie et le règne de la loi font défaut dans un État, les capacités de cet État peuvent être utilisées pour stigmatiser les défenseurs des droits humains les associant à des terroristes, ennemis de l'État ou opposants politiques. Reconnaisant cette situation, nous avons pour objectif de contribuer à fournir des définitions de travail à ces concepts afin d'avoir une base et une approche commune.

14. Le présent plan d'action considère le terme « radicalisation » comme un synonyme d'endoctrinement, un processus par lequel un individu, groupe ou État parvient à adopter de plus en plus d'idées extrêmes qu'elles soient politiques, sociales ou religieuses, et des aspirations qui rejettent le statut quo ; des griefs individuels ou collectifs sont canalisés par l'adoption d'idéologies subversives combattant pour le progrès social et démocratique. Il est important de faire certaines distinctions entre les radicaux, ceux qui ont des idées radicales, et les radicaux violents, ceux qui adoptent des idéologies extrémistes violentes. Il existe plusieurs chemins qui constituent le processus de radicalisation, qui peuvent être indépendants mais se renforcent mutuellement. L'un des plus dangereux chemins est l'endoctrinement et surtout l'endoctrinement véhiculé par des moyens violents.

15. Nous entendons par l'extrémisme violent (ou les extrémismes violents) les idéologies qui aspirent à atteindre le pouvoir politique en optant pour l'usage de moyens violent au lieu de la persuasion. Les idéologies de l'extrémisme violent sont basées sur valeurs totalitaires, fanatiques, intolérantes, patriarcales, anti-démocratiques et anti-pluralistes. Les idéologies d'extrémisme violent peuvent être adoptées par des individus, des groupes, des corporations ou des Etats. Nous avons pour objectif d'inclure à notre définition d'extrémisme violent toutes les idéologies qui appellent, maintiennent ou génèrent une violence structurelle, culturelle ou directe. Il est pertinent de souligner qu'aucune société, credo religieux ou vision du monde n'est immunisée de l'extrémisme violent ; la définition inclut, entre autres, des mouvements de gauche et de droite, des mouvements ethniques, nationalistes, de classe, de genre ou de fondamentalisme religieux. Nous comprenons par cela la violence générée par les idéologies d'extrémisme violent dans toutes ses dimensions: directe, culturelle et structurelle. Les principaux actes de violence qui intéressent le présent Plan d'Action sont les discours haineux, les crimes de haine, le terrorisme et la violence structurelle.

16. Nous entendons par le discours haineux la propagation de la haine basée sur la nationalité, la race ou la religion. Le discours haineux est un discours qui attaque une personne ou un groupe sur la base d'attributs tels que le genre, l'origine ethnique, la race, la religion, d'invalidité, ou l'orientation sexuelle. Le discours haineux devrait être considéré comme étant un ensemble de processus de propagande et d'endoctrinement par des mouvements d'extrémisme violent pour légitimer leurs idéologies violentes. Il est particulièrement dangereux quand il est promu par des officiels ou des médias.

17. Nous entendons par les crimes de haine les actes criminels motivés par le préjudice, qui arrivent quand l'auteur vise une victime à cause de son adhésion supposée à un certain groupe social: sexe, ethnie, invalidité, langage, nationalité, religion ou identité de genre.

18. Nous entendons par la violence structurelle les actes de violence promus par des institutions et des Etats ayant adopté des idéologies extrémistes, qui imposent des restrictions à des groupes de personnes les empêchant d'atteindre la qualité de vie qui aurait été autrement possible. Ces restrictions peuvent être politiques, économiques, culturelles ou légales. La violence structurelle génère la violence non naturelle et les décès provoqués par le stress, l'humiliation, la discrimination et le dénigrement résultant de statuts abaissés et d'absence de dignité.

19. Nous entendons par le terrorisme une méthode d'action violente répétée et inspirant l'anxiété, employée par des individus, groupes ou Etats (semi-) clandestins, pour des raisons idiosyncratiques, criminelles ou politiques, et où à la différence de l'assassinat les cibles directes de la violence ne sont pas les principales cibles. Les victimes immédiates de la violence sont généralement choisies aléatoirement (cibles d'opportunité) ou sélectionnées (cibles représentatives ou symboliques) parmi une population ciblée, et servent de générateurs de messages. Cette définition a été le résultat du travail de Schmidt et Jongman dans « Terrorisme Politique. Un nouveau guide des Acteurs, Auteurs, Concepts, Bases de Données, Théories et Littérature », 1988.

IV. Impact de l'extrémisme violent dans la région euro-méditerranéenne

20. L'extrémisme violent sape nos efforts collectifs pour le maintien de la paix et de la sécurité humaine, pour l'encouragement du développement durable, la protection des droits humains, la promotion de la démocratie et de la justice, ainsi que nos efforts dans la réaction aux crises humanitaires et dans la fourniture d'accès aux services basiques dans la région euro-méditerranéenne.

21. Plusieurs idéologies d'extrémisme violent sont présentes dans la région, générant un niveau exceptionnel de crimes de haine, discours haineux, activité terroriste, et violence structurelle dans toute la région. Le manque général de cohésion sociale, le manque de confiance en les gouvernements et les autorités, la violence politique, et la présence persistente de griefs non résolus et légitimes ont alimenté la violence et la polarisation qui ont atteint un niveau sans précédent depuis le milieu du 20ème siècle. Les mouvements d'extrême droite populiste et les mouvements racistes et islamophobes poussent les

gouvernements à l'intolérance et à la haine. Les idéologies d'extrémisme violent fanatique et fondamentaliste gagnent le pouvoir politique et radicalisent l'opinion publique contre les droits humains et libertés fondamentales dans différents pays.

22. En terme de paix et de sécurité, les groupes d'extrémisme violent contribuent significativement au cycle d'insécurité et aux conflits armés qui affectent la région. La région méditerranéenne reste l'une des régions les moins sécurisées au monde, à cause de l'existence de conflits alimentés par le commerce des armes, de la défaillance d'Etats, de l'occupation militaire, des dictatures et des gouvernements répressifs. La population civile est mise en danger, la stabilité nationale et régionale est largement ébranlée, il y a une exacerbation de connexions avec le crime transnational organisé motivées par l'augmentation des profits financiers et par la génération de revenus significatifs de la traite humaine. D'autre part, le besoin de protéger les citoyens des conséquences des actes humains volontaires et involontaires, des catastrophes naturelles et des failles techniques est devenu un aspect important du discours de la sécurité européenne.

23. Les dépenses économiques globales sur le contre terrorisme sont beaucoup plus grandes que celles dévouées à la prévention des conflits, au maintien et à la construction de la paix. En répondant à sa menace, l'extrémisme violent a provoqué une surréaction de la part des Etats, qui ont conçu l'action contre l'extrémisme violent pour leurs propres fins de propagande et pour justifier des violations systématiques des droits humains et la privation des libertés essentielles. La montée du discours haineux perpétué par les mouvements totalitaires, qui gagnent de l'espace politique, est tout aussi inquiétant.

24. Concernant les différents aspects du développement durable, il est important de noter que l'extrémisme violent non seulement prive les gens de leurs libertés, mais limite aussi les opportunités de développement de leurs capacités. Les défis actuels au développement, tels que les inégalités, la pauvreté, l'accès inéquitable à la justice et la mauvaise gouvernance, sont des griefs exacerbés par l'extrémisme violent et créent un cycle vicieux de déclin, ce qui affecte particulièrement les groupes marginalisés et peut affecter la cohésion sociale. Si la relation de causalité directe entre la pauvreté et le terrorisme n'est pas prouvée, il est clair que l'impact de l'extrémisme violent touche le plus lourdement les citoyens des pays en développement, même si le recrutement à l'extrémisme violent et la radicalisation arrivent aussi dans les pays développés.

25. La majorité des gouvernements de la région dépensent de plus en plus de larges parts de leurs revenus dans le traitement des menaces et des conséquences de l'extrémisme violent sur le compte d'autres activités. L'investissement dans la sécurité, la défense nationale et les autres mesures contre l'extrémisme violent a des effets directs dans plusieurs pays, où une grande part du budget est allouée à ce secteur au détriment d'autres activités socio-économiques. La perception de l'insécurité augmente cette tendance.

26. Il n'y a aucun doute sur les violations massives et systématiques des droits humains commises par les groupes d'extrémisme violent dans la région euro-méditerranéenne. Les droits touchés par ces violations varient entre droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, et la liberté d'expression, d'association, de pensée, de conscience et de croyance. Ces groupes violent aussi les droits des femmes et des filles, y compris par l'esclavage sexuel, les mariages forcés et l'empiètement de leurs droits à l'éducation et à la participation à la vie publique.

27. L'application trop vaste des mesures de contre terrorisme a eu un profond impact préjudiciable sur la jouissance des droits humains. La criminalisation, l'interdiction ou la sanction appliquées sans des définitions claires sont incompatibles avec le principe de légalité qui est une règle basique de la loi. Les initiatives de contre-violence peuvent compromettre les droits humains et les libertés fondamentales des populations qu'elles ciblent, saper le travail des défenseurs des droits humains ainsi que l'indépendance de la société civile. Plusieurs gouvernements de la région libellent déjà routinièrement les opposants politiques, les journalistes et les défenseurs de droits humains comme « extrémistes » ou « terroristes ».

28. En termes d'action humanitaire et d'accès aux services de base, la région fait face à une situation où le nombre de réfugiés forcés et de personnes internes déplacées est le plus haut jamais enregistré, une situation où l'extrémisme violent a été un facteur de contribution significatif. L'inaction mise en œuvre vis à vis des demandes d'asile politique au cours de la crise migratoire en Europe a été aggravée par le choix de sécurisation des frontières, qui reste la principale réaction des Etats.

V. Contexte et conducteurs de l'extrémisme violente

29. Durant les quinze dernières années, nous avons assisté à un énorme effort de recherche sur le contexte et les conducteurs de l'extrémisme violent dans la région euro-méditerranéenne. Cependant, le présent plan d'action considère que malgré la présence d'orientations et de modèles remarquables, très peu d'aspects ont été observés intensivement tandis que d'autres ont été négligés ou peu investigués. D'une part, nous avons observé que de beaucoup d'efforts de recherche ont été concentrés sur la compréhension du contexte et des conducteurs de radicalisation d'individus et de communautés particulières, alors que d'autres prédateurs potentiels, comme les Etats, ont été épargnés. Les efforts de recherche ont surtout visé la compréhension d'un type particulier d'extrémisme violent, le djihadisme. D'autres types, comme le contexte et les conducteurs vers l'adoption de l'islamophobie ou d'idéologie d'extrême droite violente ont été largement délaissés. Nous considérons que ce chemin renforce un lien inquiétant entre l'extrémisme violent et des interprétations particulières de l'islam, ce que nous croyons être une

dangereuse erreur qui peut même renforcer d'autres extrémismes violents. Plus de recherche, qualitative et quantitative, est nécessaire sur tous les perpétueurs et sur tous les extrémismes violents présents dans la région euro-méditerranéenne.

30. La recherche qualitative, basée en grande partie sur des interviews d'académiciens, de représentants d'institutions, de victimes, de perpétueurs et de praticiens dans la région euro-méditerranéenne, suggère que deux principales catégories de conducteurs peuvent être distinguées : les «facteurs de poussée », ou les conditions conductives à l'extrémisme violent, le contexte structurel duquel il émerge et leurs origines économiques ; et les « facteurs d'attraction », ou les motivations et processus qui jouent un rôle clé dans la transformations d'idées et de griefs les menant à la la violente extrémiste action.

A. Conditions et contexte structurel conduisant à l'extrémisme violente

31. Rien ne peut justifier l'extrémisme violent mais nous devons aussi admettre qu'il n'apparaît pas dans le vide. La preuve qualitative disponible pointe la présence de certains facteurs récurrents, qui sont communs entre une large variété de pays de la région euro-méditerranéenne et qui mènent, parfois isolément et parfois combinés avec d'autres facteurs, à la radicalisation et à l'extrémisme violent.

Manque d'opportunités socio-économiques

32. Durant les dernières décennies, la crise économique sans précédent qui a affecté la région euro-méditerranéenne a généré des taux de croissance économique bas et négatifs. Les politiques économiques et sociales néolibérales appliquées par les gouvernements de la région pour répondre à la crise économique ont généré des niveaux extraordinaires d'inégalité dans les deux rives de la méditerranée, aggravées par l'échec général à la création d'emplois décents pour les jeunes, à la réduction de la pauvreté et du chômage, au contrôle de la corruption, au contrôle et l'exploitation des ressources naturelles, et à la gestion des relations entre les communautés conformément aux obligations des droits humains. Les Etats ayant des niveaux élevés d'inégalité sont plus enclins à l'extrémisme violent et tendent à endurer le plus grand nombre d'incidents liés à l'extrémisme violent. Les citoyens pourraient considérer les résultats du faible développement comme une confirmation de l'absence de la légitimité du gouvernement, faisant de l'État moins efficace dans la réponse à la montée de l'extrémisme violent.

33. L'existence de niveaux élevés d'inégalité a généré des niveaux bas de cohésion sociale et un manque d'opportunités socio-économiques, culturelles et de justice de genre, affectant en particulier les classes sociales et les communautés stratifiées. Le manque d'accès aux opportunités par des classes sociales ou des communautés culturelles spécifiques génère l'aliénation, l'éloignement des gens d'aspects de leurs citoyenneté, et un sol fertile pour la propagande des organisations extrémistes violentes. Même des acteurs étatiques favorisent

ces dynamiques, comme nous pouvons le constater à travers la construction de ghettos dans plusieurs pays européens. Par ailleurs, le rôle de certains médias utilisés par tous types de perpétuateurs d'extrémisme violent alimente la peur au milieu des citoyens.

34. Le manque d'opportunités socio-économiques a fissuré la résilience de nos communautés vis à vis de la propagande de l'extrémisme violent et a augmenté leur méfiance à l'égard des institutions étatiques. Le manque d'un contrat social solide entre gouvernants et gouvernés, qui s'accroît de plus en plus, alimente les alternatives extrémistes.

35. L'absence générale d'opportunités d'emploi, spécialement quand elle affecte des régions spécifiques, peut rendre les organisations extrémistes violentes des sources de revenu attractives.

36. L'extrémisme violent a plus de probabilité de se produire dans les pays les moins performants dans les domaines socio-économiques, comme par exemple, les pays où manquent les opportunités pour les jeunes et manque la confiance dans le système électoral.

Marginalisation et discrimination

37. Aucun pays de la région euro-méditerranéenne n'est homogène. Il est important d'insister que la diversité elle-même ne conduit pas ou n'augmente pas la vulnérabilité d'un pays à l'extrémisme violent. Le problème vient avec l'inégalité d'accès aux opportunités. La crise a approfondi la peur et les insécurités, et la peur du besoin entraîne la compétition sociale pour le bien-être parmi les communautés les plus marginalisées et discriminées. Cette compétition aggrave la violence structurelle et culturelle contre des communautés et des classes sociales spécifiques. Quand un groupe, quelque soit son poids démographique, agit avec monopole sur les secteurs économique et politique au détriment d'autres groupes, le potentiel de tensions intercommunales, d'inégalité de genre, de marginalisation, d'aliénation et de discrimination augmente et se manifeste dans la restriction d'accès aux services publics et aux opportunités d'emploi, et dans les obstructions au développement régional et à la liberté de religion. Cela à son tour peut inciter ceux qui se sentent privés de leurs droits à adopter l'extrémisme violent comme moyen d'avancer vers leurs buts.

Terreur politique, violation des droits humains et règne de la loi

38. L'extrémisme violent tend à prospérer dans un environnement caractérisé par la terreur politique. Quand la mauvaise gouvernance est combinée avec des politiques et pratiques qui violent les droits humains et le règne de la loi, l'attractivité de l'extrémisme violent tend à augmenter. Les violations du droit humanitaire international commises au nom de la sécurité de l'État peuvent faciliter l'extrémisme violent. En effet, la marginalisation des individus et l'aliénation des circonscriptions électorales clés peut générer un support

communautaire et une sympathie envers les actions des extrémistes violents. Aussi, les extrémistes violents cherchent à exploiter la répression de l'État et autres griefs dans leur combat contre l'État. Ainsi, les gouvernements qui montrent des réactions répressives violant les droits humains et le règne de la loi, telles que le profilage de certaines populations, l'adoption de techniques de surveillance intrusive et l'extension des états d'urgence déclarés, ces gouvernements tendent à générer plus d'extrémistes violents.

39. Le manque d'efforts adéquats de la part Etats pour avancer la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels (échouant ainsi à se conformer aux obligations internationale), exacerbé par la discrimination contre des groupes ethniques, nationaux, liés au genre, religieux, linguistiques et autres groupes, et l'absence ou la réduction de l'espace démocratique, sont des facteurs qui peuvent fournir des opportunités exploitables par les extrémistes violents. Les institutions étatiques ne remplissant pas adéquatement leurs obligations internationales en matière de protection de ces droits matière de protection de ces droits peuvent alimenter des griefs et compromettre non seulement leur efficacité mais aussi la cohésion sociale.

40. De plus d'attention doit être accordée à la conception de stratégies et de programmes efficaces, conciliants avec le genre et les droits humains, destinés aux personnes condamnées pour infractions liées au terrorisme ainsi qu'aux terroristes revenus du combat à l'étranger.

Conflits prolongés et non résolus. Absence de résolution et non transformation de conflits structurels.

41. La région euro-méditerranéenne est l'une des régions du monde abritant le plus de conflits prolongés et non résolus. Le manque d'engagement nationale et internationale a généré des situations de conflit de longue date avec un grand nombre de déplacés et de réfugiés et des population entières vivant sous l'occupation militaire ou dans une situation de guerre permanente. Ces situations tendent à fournir un terrain fertile à l'extrémisme violent, non seulement à cause de la souffrance et de la mauvaise gouvernance résultant du conflit lui-même, mais aussi parce que ces conflits permettent aux groupes extrémistes d'exploiter les griefs profondément enracinés afin de forcer le support, s'emparer du territoire et des ressources et contrôler les populations. Des mesures urgentes doivent être prises pour la résolution des conflits prolongés. La résolution de ces conflits réduira significativement l'impact des récits insidieux des groupes de l'extrémisme violent. Quand la prévention échoue, notre meilleure stratégie pour préserver une paix durable et répondre à l'extrémisme violent nécessite la redevabilité devant la loi et les solutions politiques.

Endoctrinement dans les prisons

42. Les recherches montrent que le traitement brutal dans les lieux de détention peut jouer un rôle important dans le recrutement de beaucoup d'individus qui ont rejoint des groupes ou des organisations d'extrémisme violent. Nous sommes conscients que plusieurs initiatives ont été conduites pour la prévention de la radicalisation dans les prisons et les lieux de détention. Aussi bien que nous accueillons ces efforts, nous jugeons qu'il est important d'insister que l'essentiel des efforts doit être alloué à l'amélioration des conditions d'emprisonnement et à la lutte contre les traitements inhumains des prisonniers. Des garde-fou doivent être mis en place pour empêcher la propagation des idéologies d'extrémisme violent à d'autres prisonniers et pour le maintien de la protection des personnes privées de liberté, garantie par la loi internationale, y compris le respect des standards internationaux et normes relatives au confinement solitaire.

B. Les processus d'endoctrinement

43. Malgré que les conditions conductives à l'extrémisme violent impactent des populations entières, seulement un petit nombre d'individus est endoctriné et se tourne vers la violence. Des motivations individuelles complexes et des agencements humains jouent un rôle clé dans l'exploitation de ces conditions et dans la transformation des idées et griefs en actions violentes.

44. Les conditions mentionnées ci-dessous et le contexte structurel décrit génèrent l'aliénation et l'isolation des citoyens et, par conséquent, créent un sol fertile aux organisations d'extrémisme violent. Le contexte social fournit une sorte d'organisation et de direction aux processus d'endoctrinement.

45. Le contexte social est souvent conditionné à travers l'emploi de la propagande. Le discours haineux peut être promu par l'État, les leaders charismatiques, les mouvements politiques et informellement à travers la famille et les réseaux sociaux. Tandis qu'il est peut-être difficile de rejoindre des organisations terroristes à moins de connaître personnellement un de leurs membres, il est souvent banal de tomber sur des organisations promouvant des idéologies d'extrémisme violent sur la scène publique. Les réseaux sociaux et même les médias de masse soutiennent et diffusent ouvertement la propagande de l'extrémisme violent à travers des stratégies de discours haineux.

46. Les individus vulnérables au recrutement par les groupes d'extrémisme violent se sentent souvent incapables de résoudre les différends d'une manière pacifique et trouvent difficile d'embrasser la diversité (dû à une culture de violence et d'intolérance) ; ils ont expérimenté -ou craignent d'expérimenter l'abus des institutions détenant le monopole de la violence et de la détention ; ils perçoivent que l'inégalité sociale bénéficie à des groupes spécifiques qui profitent également de l'impunité ; et ils font l'expérience d'un manque

d'opportunités en terme d'éducation, de qualité de vie et de revenu. Tous les individus qui ont de tels griefs n'adoptent pas la violence. Toutefois, la combinaison et l'ampleur de ces griefs, ajoutées à des expériences personnelles et à l'influence de récits d'extrémisme violent peuvent pousser ou attirer des individus à l'adoption de la violence comme un moyen de redressement qu'ils considèrent légitime.

47. Les jeunes peuvent faire l'expérience de crises d'identité et de quêtes de sens qui ne donnent pas toujours des résultats positifs ; d'exclusion et d'aliénation par des processus et des institutions de prise de décision traditionnels ; des inégalités socio-économiques rigides que ce soit en matière d'emploi, de revenu, d'habitation ou d'accès aux services basiques. Le radicalisme de jeunes peut être, et est souvent, une force critique pour un changement social progressif. La radicalisation (comme phénomène de la jeunesse) est aussi lié à la recherche d'identité, d'appartenance et de reconnaissance.

VI. Un agenda pour l'action

48. Ce plan d'action a pour objectif d'établir un agenda de la société civile euro-méditerranéenne pour l'action préventive de l'extrémisme violent. Tandis que nous comprenons que les forces de sécurité devraient avoir un rôle équilibré dans le contre-extrémisme-violent, nous voulons exprimer à travers ce Plan d'Action que le rôle des forces militaires et sécuritaires dans la prévention de l'extrémisme violent peut être fortement contre productif, et qu'il est essentiel d'équilibrer les efforts actuels de contre-terrorisme en donnant un rôle principal et approprié à la société civile. Le rôle de la société civile devrait être accepté, devrait être promu, doit être protégé, doit être financé et doit être encouragé.

49. Nous sommes déterminés à promouvoir un agenda pour l'action aussi agile et étendu que le phénomène lui-même. Nous savons que nos dimensions régionales et transnationales, basées sur un partenariat réel et honnête, sont parmi nos principales valeurs ajoutées à la création d'une contribution pertinente à nos sociétés. Comme l'extrémisme violent ne respecte pas les frontières, l'action nationale et globale doit être complétée par une coopération régionale renforcée.

50. Nous voulons renforcer le message du Secrétaire Général des Nations Unies qui appelé à l'adoption de Plans d'Actions nationaux pour la Prévention de l'Extrémisme Violent. Les efforts nationaux devraient inclure des processus participatifs donnant une voix appropriée et fondamentale aux organisations indépendantes de la société civile. Les 92 propositions d'actions suivantes devraient être comprises comme une contribution collective à l'alignement des efforts de la société civile dans toute la région. Cette contribution sera utile à la société civile euro-méditerranéenne au moment de sa participation à l'adoption des Plans d'Action Nationaux.

Objectif 1 : surveiller les conducteurs et les impacts de TOUTES les formes d'extrémisme violent

51. Renforcer les systèmes de surveillance de toutes les formes d'extrémisme violent dans la région euro-méditerranéenne, avec accent spécial sur le discours de haine propagé par les médias traditionnels et les autorités.

52. Surveiller et conduire un examen critique de toutes les législations nationales, les politiques, les stratégies et les pratiques qui ont pour objet la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent afin de vérifier si elles sont fondées sur le respect du droit humanitaire international et sur le respect des droits humains et du règne de la loi.

53. Encourager les accords avec les universités et les groupes de réflexion pour la promotion de recherches critiques sur les causes et les conducteurs de TOUS les extrémismes violents.

54. Coordonner et renforcer les initiatives dirigées pour la collecte d'informations sur la discrimination, les crimes de haine, les violences structurelles et culturelles et le terrorisme.

55. Surveiller l'évolution des discours de haine et de leurs auteurs dans les médias sociaux en développant des analyses big data et des outils de surveillance.

56. Développer des systèmes de monitoring pour l'identification de bonnes pratiques et leçons apprises au cours de la prévention de l'extrémisme violent. Mettre en place un système d'information des principaux acteurs de la société civile de toute la région à propos des principales leçons apprises.

57. Explorer et intercéder pour trouver des opportunités d'introduction de mécanismes d'alerte et de réaction rapide destinés la prévention de la violence en plus de mécanismes alternatifs de résolution de différends tels que le dialogue, la négociation, la médiation, la conciliation, l'arbitrage et la justice réparatrice, afin de résoudre les conflits et atteindre la paix durable.

Objectif 2 : renforcer l'éducation et la résilience à niveau local

58. Développer des stratégies participatives pour la prévention de l'émergence d'extrémismes violents et pour protéger les citoyens des menaces et du recrutement par les groupes extrémistes violents; et soutenir les mesures de construction de la confiance au niveau local en fournissant des plate-formes de dialogue appropriées et d'identification précoce de griefs.

59. Renforcer les capacités locales de prévention des extrémismes violents et de résilience. Afin d'identifier, gérer et donner de l'efficacité aux partenariats locaux nécessaires à la

prévention de l'extrémisme violent, les organisations de la société civile doivent analyser les contextes locaux pour les comprendre, conduire des processus de construction de confiance entre les partenaires et développer les capacités des structures endogènes.

60. Sensibiliser les institutions éducatives, culturelles et religieuses sur le rôle négatif des terroristes et de leurs soutiens. Pour cela, il faut prendre, si nécessaire, des mesures appropriées contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination basée sur la religion et la croyance.

61. Engager les leaders locaux dans la fourniture de plate-forme de dialogue intra et intercommunal et dans des discussions qui promeuvent la tolérance et la compréhension parmi la population, et faire entendre leur rejet des doctrines violentes en mettant l'accent sur les valeurs de paix et d'humanisme inhérentes à leurs croyances.

62. Concevoir et implémenter des campagnes de sensibilisation visant à informer les communautés à propos des différentes manifestations de l'extrémisme violent et de leur impact négatif.

63. Promouvoir un espace libre et indépendant pour les parties de société civile qui dénoncent la restriction de leur liberté d'expression et leur peur d'être qualifiées de menaces à la sécurité ou comme « extrémistes ».

64. Promouvoir des réseaux anti-rumeurs pour faire face à la haine et l'intolérance et renforcer la résilience locale face aux messages d'extrémisme violent.

65. Promouvoir l'éducation à la diversité, aux valeurs globalement communes et aux bases de la cohésion sociale.

66. Concevoir et implémenter des formations ciblant les avocats qui travaillent avec les victimes d'extrémisme violent.

67. Concevoir et implémenter des formations ciblant les journalistes qui informent sur les mouvements d'extrémisme violent et leur impact.

68. Dispenser des formations en droits humains aux forces de sécurité, aux agents d'application de la loi, et à tous les acteurs impliqués dans l'administration de la justice, à propos du respect des droits humains dans le contexte des mesures prises pour la prévention de l'extrémisme violent.

69. Exhorter les individus à abandonner les groupes d'extrémisme violent auxquels ils appartiennent en développant des programmes qui priorisent la mise à disposition d'opportunités éducatives et économiques, en concordance avec les besoins de la

large population civile.

Objectif 3 : renforcer la responsabilité de protection des victimes

70. Promouvoir un cadre intégré de réponse à l'extrémisme violent par tous les moyens pacifiques et non violents. La prévention de toutes les formes d'extrémisme violent nécessite la prévention des conflits et leur résolution, le développement inclusif, le respect des standards des droits humains et la réforme démocratique.

71. Soutenir et renforcer les victimes de l'extrémisme violent en promouvant des formations et des campagnes de sensibilisation sur leurs droits.

72. Soutenir et diffuser les messages des victimes des crimes de haine et de discours haineux, en promouvant un message de tolérance et de compréhension mutuelle. Les victimes peuvent être les principaux acteurs de changement.

73. Soutenir et diffuser les messages des victimes des crimes de haine et de discours haineux, en promouvant un message de tolérance et de compréhension mutuelle. Les victimes peuvent être les principaux acteurs de changement.

74. Favoriser l'usage de litiges stratégiques comme moyen de protection et de garantie contre la discrimination, le discours de haine, les crimes de haine, le terrorisme et la violence structurelle.

75. Mettre en place des programmes de protection des principaux acteurs du changement social nécessaire à la prévention de l'extrémisme violent.

76. Mettre des services de support médical, psychosocial et légal à disposition des communautés qui abritent les victimes d'extrémisme violent, y compris les victimes de crimes sexuels et des crimes basés sur le genre.

Objectif 4 : Assurer la protection des droits humains dans les lois anti terrorisme

77. Surveiller et dénoncer toutes les politiques contre l'extrémisme violent et anti terrorisme qui réduisent les droits humains et les libertés civiles des individus, par exemple, sous forme de contre terrorisme punitif ou à sensibilité nationale, ou sous forme des politiques et législations de actuelles de migration et d'asile politique.

78. Plaider pour la suppression des mesures d'anti terrorisme qui investissent les initiatives pré-crime, permettant aux forces de sécurité de poursuivre des individus pour des crimes qui ont un lien extrêmement faible avec leur comportement réel.

79. Surveiller et plaider pour la redevabilité pour les violations graves du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Les mandats des mécanismes de redevabilité devraient être remplis par des experts en tenant en compte le critère de genre.

80. Promouvoir des campagnes de sensibilisation pour confronter la nouvelle norme les lois d'urgence et les mesures assimilées à l'État d'urgence. Assurer que la standardisation des mesures intrusives ne devienne pas une nouvelle norme acceptée.

81. Promouvoir une régulation internationale des entreprises privées de sécurité militaire qui privatisent la sécurité et la guerre.

82. Remettre publiquement en question les lois qui permettent la surveillance discriminante de masse et qui donnent des pouvoirs intrusifs aux services de sécurité et de renseignements.

83. Assurer que toutes les personnes, y compris celles accusées de « pré-crime » soient capables de se défendre adéquatement.

84. Surveiller et plaider contre les violations des droits humains causées par l'implémentation de législations anti terroristes, à travers des rapports non officiels aux comités de traités.

85. Assurer que les déclarations d'État d'urgence (la principale réaction de la Sécurité Nationale en matière de contre terrorisme) se conforment strictement aux exigences du droit international, n'aient pas d'impact sur les droits indispensables, soient traitées comme exceptionnelles, soient claires et accessibles à travers la loi et qu'elles maintiennent le principe de non discrimination dans l'opération de toutes les mesures d'urgence.

86. Protéger les défenseurs des droits humains et les autres acteurs de la société civile qui luttent pour la justice, la dignité et le changement social.

87. Assister et défendre les défenseurs de droits humains qui documentent tous types de violation des droits humains, y compris celles commises par des acteurs étatiques, avec l'objectif de prévenir l'endoctrinement.

Objectif 5 : Promouvoir la justice de genre et exposer les spécificités liées au genre

88. Diffuser les perspectives de genre à travers les efforts de prévention contre les extrémismes violents, en concordance avec la Résolution 1325 des Nations Unies. Des analyses, basées sur le genre, des décisions et interventions liées à la sécurité sont nécessaires

pour la reconnaissance de nouvelles dimensions de l'extrémisme violent et des manières de les prévenir.

89. Renforcer les capacités des femmes et de leurs groupes de la société civile à s'engager dans prévention et dans les efforts de réponse à l'extrémisme violent.

90. Mener des recherches plus rigoureuses en matière de participation des femmes dans les groupes armés et non seulement dans les organisations terroristes.

91. Plaider pour l'inclusion d'une représentation des femmes dans les processus gouvernementaux et institutionnels de planification et de prise de décision.

92. Soutenir et renforcer les organisations et réseaux des femmes dans l'accomplissement de leur rôle de construction de la paix et de réconciliation dans les mécanismes et institutions formels et à tous les niveaux de prise de décision.

93. Exposer comment les extrémismes violents affectent les citoyens selon leur identité de genre et leur orientation sexuelle et promouvoir une pensée critique vis à vis de leur rôle dans la prévention.

94. Renforcer l'interaction avec les organisations féministes de la société civile afin d'améliorer leur impact après les interventions sécuritaires et leur présence dans les organes de sécurité au niveau local.

95. Assurer que les femmes (et autres groupes sous représentés) soient incluses dans les organes nationaux d'application de la loi et dans les agences de sécurité, en tant que partie du cadre de prévention de l'extrémisme violent. Renforcer un esprit critique vis à vis du rôle des femmes dans toutes les stratégies non violentes.

96. Plaider pour l'implémentation de mécanismes de protection des communautés vulnérables et ciblées, y compris les jeunes et les femmes, afin de les prévenir de l'adoption de l'extrémisme violent (parfois sous une double discrimination : liée au genre et à la situation du conflit).

Objectif 6 : Renforcer le rôle des jeunes comme acteurs pour le changement

97. Promouvoir l'inclusion des jeunes et des organisations éducatives dans l'élaboration, la surveillance et le suivi du cadre de prévention de l'extrémisme violent.

98. Renforcer la participation de la jeune population à la conception et la diffusion de récits alternatifs de prévention de l'extrémisme violent. Apporter de nouvelles preuves sur l'importance de la contribution des jeunes en tant que rôle modèle dans la prévention de la

violence, des conflits et de l'extrémisme violent. Soutenir et promouvoir de nouveaux récits positifs sur le rôle des jeunes dans la prévention de l'extrémisme violent.

99. Contribuer au soutien du développement socio-économique des jeunes avec de nouvelles options de carrière en favorisant une culture et une éducation entrepreneuriales, en leur facilitant la recherche d'emploi appropriés et en plaidant pour des régulations adéquates.

100. Plaider pour l'inclusion, la représentation et la participation des jeunes dans l'espace politique à travers des programmes éducatifs, spécialement en matière de planification et de prise de décision aux niveaux gouvernemental et institutionnel, et sans discrimination. Il est important d'inclure toute la population de jeunes : locaux et immigrants.

101. Implémenter des programmes éducatifs qui promeuvent la justice globale, les compétences générales et la pensée critique, la tolérance et le respect de la diversité, dans le but de promouvoir la paix et les valeurs non violentes.

102. Explorer les moyens d'introduction de l'éducation civique et pacifique dans les programmes scolaires, dans les manuels et les matériaux d'enseignement et dans les formations de sensibilisation des enseignants.

103. Promouvoir le dialogue entre les parents, les jeunes et les adultes et assister les parents lors des comportements inhabituels de leurs enfants afin d'y réagir à temps.

104. Faciliter le désengagement des jeunes appartenant à des groupes violents. Travailler avec les jeunes qui ont rejoint les groupes d'extrémisme violent pour canaliser leurs objectifs de changement en activités et approches constructives, non violentes et inclusives. Inclure la prévention de l'usage de drogues lors de la conception des processus de désengagement ainsi que dans les programmes des centres pénitenciers.

105. Établir des mesures de monitoring social dans les réseaux de recrutement et d'endoctrinement des jeunes à travers les idéologies d'extrémisme violent.

106. Plaider pour la mise de lieux de divertissement à disposition des jeunes, sans discrimination, où ils peuvent exercer des activités culturelles, artistiques, sportives et de distraction.

Objectif 7 : promouvoir les valeurs de démocratie et protéger l'espace de la société civile

107. Assurer l'accès à la justice à toute la population (surtout aux communautés vulnérables) et renforcer à tous les niveaux les institutions justes, effectives, redevables et inclusives, conformément avec l'Agenda 2030 pour le développement durable.

108. Plaider pour et surveiller la mise à disposition des services basiques sans discrimination, assurer la redevabilité des pourvoyeurs de services et de l'extension de l'État au niveau local, et créer un environnement où l'entrepreneuriat peut fleurir et où les sociétés peuvent devenir plus pacifiques, justes et inclusives.

109. Promouvoir l'espace politique pour le dialogue non violent entre tous intervenants et pour la prévention de l'extrémisme violent. Le dialogue devrait être basé sur le respect des libertés d'expression et de rassemblement. Aussi, reconnaître et protéger les groupes non violents de la société civile en tant que partenaires essentiels dans la création de sociétés démocratiques et plurielles.

110. Adopter une approche orientée vers la dimension locale avec l'objectif de résoudre les questions locales en partenariat avec la population. Ces stratégies doivent être fermement basées sur le respect des droits humains et sur la responsabilité de protéger la population civile et d'éviter de la mettre en danger.

111. Plaider pour des dialogues nationaux et régionaux sur la prévention de l'extrémisme violent, rassemblant une chaîne d'acteurs, en prenant en considération l'engagement pour les jeunes et pour l'égalité des genres, en incluant les groupes marginalisés et les municipalités (ou collectivités locales), avec des campagnes de sensibilisation à travers les réseaux sociaux et autres plate-formes virtuelles. Renforcer le rôle de la culture et de l'art pour la création d'une culture de dialogue.

112. Plaider pour la diversification des fonds étatiques dédiés au contre-terrorisme et pour leur allocation aux mesures préventives de l'extrémisme violent.

113. Superviser et plaider pour la création d'institutions de sécurité étatiques qui n'abusent pas du pouvoir et qui sont redevables pour les violations des droits humains.

114. Créer des mécanismes pour la sensibilisation sur les droits de la société civile, ses rôles, ses responsabilités, et faire pression sur les institutions de la communauté internationale en vue de l'adoption de mécanismes de protection et de renforcement de la société civile.

115. Renforcer la coopération entre la société civile et les autorités locales pour la création d'opportunités sociales, politiques, culturelles et économiques, aussi bien dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux.

116. Soutenir l'établissement de plateformes régionales et globales pour la société civile, les organisations de jeunes et de femmes et les leaders religieux leur permettant d'échanger et de partager les bonnes pratiques et expériences et améliorer leur travail dans leurs communautés.

117. Promouvoir la jouissance des valeurs démocratiques, droits économiques et sociaux, y compris les initiatives basées sur les droits humains, de manière à aider à l'élimination des conditions conductives à l'extrémisme violent.

118. Promouvoir l'implémentation de mécanismes de justice transitionnelle afin de confronter les héritages d'abus de droits humains et assurer le redressement des victimes.

119. Renforcer la participation économique et sociale des groupes minoritaires comme moyen de garantir leurs droits politiques.

120. Encourager les associations civiles et professionnelles, les syndicats et les chambres de commerce à atteindre à travers leurs propres réseaux les groupes marginalisés ainsi qu'à s'adresser ensemble aux défis, par le dialogue inclusif et les politiques consensuelles.

Objectif 8 : Soulever des récits alternatifs dans les réseaux sociaux et les médias traditionnels

121. Concevoir et implémenter des campagnes de sensibilisation informant sur l'impact négative des idéologies de l'extrémisme violent et ciblant la même audience des promoteurs du discours de haine.

122. Fournir un support stratégique à la résistance civile et aux mouvements non violents plaçant pour le changement social qui font face à l'injustice ou à la violence politique et la terreur. Le renforcement de la légitimité des mouvements non violents opérant dans des zones de conflits violents paraît être la stratégie la plus efficace pour confronter l'injustice, transformer les conflits et renforcer la résilience au niveau local.

123. Contribuer à la conception et au développement de stratégies de communication nationale, en mettant l'accent sur les médias sociaux adaptés aux contextes locaux. Ces stratégies doivent être sensibles au genre et basées sur les standards internationaux de droits humains, afin de défier les récits de masse associés à l'extrémisme violent. Il est prioritaire de soutenir les mouvements non violents opérant sous l'occupation militaire, en diffusant l'exemple et le contexte palestinien comme un symbole pour toute la région.

124. Conduire plus de recherches sur la relation entre l'utilisation néfaste d'internet et des médias sociaux par les extrémistes violents et les facteurs qui mènent les individus vers l'extrémisme violent.

125. Promouvoir des récits alternatifs qui traitent les conducteurs de l'extrémisme violent, y compris les violations des droits humains en cours.

126. Protéger l'indépendance, la liberté d'opinion et d'expression, le pluralisme et la di-

versité des médias dans le cadre légal national.

127. Protéger tous les journalistes en assurant des enquêtes rapides et approfondies sur les menaces à leur sécurité. Encourager les journalistes à travailler ensemble afin de développer volontairement des codes de conduite de métier et des formations favorisant la tolérance et le respect. Si nécessaire, dispenser des formations visant à consolider leur indépendance de toute influence possible (politique, religieuse etc).

128. Créer des mécanismes de coordination entre la société civile et les acteurs non étatiques (journalistes, réseaux sociaux, etc) pour le travail sur une déclaration de principes contre le discours de haine.

Objectif 9 : Promouvoir l'adoption de Plans d'Actions locaux, régionaux et nationaux

130. Plaider pour l'adoption de plans d'actions locaux, nationaux et régionaux pour la prévention de l'extrémisme violent et assurer que le processus de définition et d'adoption inclura des espaces de débat avec des acteurs multiples et avec la participation de la société civile.

131. Assurer que les plans d'actions ne se concentrent pas exclusivement sur l'extrémisme religieux, mais qu'ils considèrent plutôt tout le rang de discours et de comportements extrémistes. Le racisme, l'ultra-nationalisme et l'extrême droite sont des idéologies qui représentent des menaces favorisant l'extrémisme violent.

132. Plaider pour la limitation de la participation des acteurs étatiques de sécurité à l'implémentation des stratégies de prévention, et promouvoir le rôle clé de la société civile en termes de prévention de l'extrémisme violent.

133. Plaider pour l'implémentation d'espaces de dialogue inclusif entre les gouvernements et les organisations de la société civile concernant toutes les politiques de prévention de l'extrémisme violent.

Objectif 10 : Établir un observatoire pour la prévention de l'extrémisme violent

134. Soutenir la création d'un observatoire pour la prévention de l'extrémisme violent (OPEV) dans la région euro-méditerranéenne afin de soutenir l'implémentation du Plan d'Action issu de la conférence de Barcelone. L'Observatoire ne suivra pas les dynamiques étatiques et ne soutiendra aucune guerre contre le terrorisme.

- 135.** L'OPEV coordonnera les efforts de suivi de l'implémentation de ce plan d'action et des principales conclusions de la conférence de Barcelone.
- 136.** L'OPEV a pour objectif d'être un point focal pour tous les signataires du plan d'action afin de coordonner les efforts de promotion des actions préventives de l'extrémisme violent.
- 137.** L'OPEV assurera l'établissement d'une plateforme des organisations de la société civile, qui encourage la coordination à travers la région euro-méditerranéenne.
- 138.** L'OPEV conduira les approches de recherche et d'action pour la détermination des facteurs clés de tous les extrémismes violents dans la région euro-méditerranéenne.
- 139.** L'OPEV conduira les analyses big data et les recherches sur la propagande et le discours de haine sur internet et les réseaux sociaux.
- 140.** L'OPEV promouvra les campagnes régionales de sensibilisation basée sur les récits alternatifs des griefs existants au sein des communautés.
- 141.** L'OPEV plaidera pour le développement et l'implémentation de plans d'actions locaux, régionaux et nationaux pour la prévention de l'extrémisme violent, en incluant les organisations de la société civile et les jeunes, avec le souci de l'égalité des genres et de l'inclusion des groupes marginalisés. La participation des organisations de la société civile à la conception des plans d'action est spécifiée dans le Plan d'Action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent.
- 142.** L'OPEV renforcera la communication et la coordination dans la plateforme de la société civile issue de la Conférence de Barcelone en partageant tous les éléments essentiels (bonnes pratiques, outils, etc.) afin de renforcer ces organisations et améliorer leur contribution à la prévention de l'extrémisme violent.
- 143.** L'OPEV renforcera la communication et la coordination dans la plateforme de la société civile issue de la Conférence de Barcelone en partageant tous les éléments essentiels (bonnes pratiques, outils, etc.) afin de renforcer ces organisations et améliorer leur contribution à la prévention de l'extrémisme violent.
- 144.** L'OPEV identifiera les meilleures pratiques des organisations de la société civile en matière de prévention de l'extrémisme violent et les partagera au sein de la plateforme des organisations de la société civile issue de la Conférence de Barcelone.
- 145.** L'OPEV fournira le support technique (réseautage, formations etc.) à la plateforme des organisations euro-méditerranéennes issue de la Conférence de Barcelone. L'OPEV présentera un rapport annuel sur les lois anti-terrorisme adoptées par les Etats de la région

et sur leurs impacts en termes de de violations des droits humains.

146. Nous, organisations et mouvements de la société civiles de la région euro-méditerranéenne signataires, déclarons notre volonté de respecter et de contribuer à l'implémentation du Plan d'Action adopté aujourd'hui.

Barcelone, le 30 janvier 2017

Sur l'OPEV:

L'Observatoire pour la Prévention de l'Extrémisme Violent (OPEV) est une plateforme active d'organisation de la Société civile de la région Euro-méditerranéenne qui veut contribuer de façon constructive pour la prévention de l'extrémisme violente. Vue les lésons apprises pendant les dernières décennies et les défis qui arrivent, cette plateforme coordonnera les efforts de suivi de mise en œuvre du Plan d'Action de la Société civile euro-méditerranéenne pour prévenir toutes les formes d'extrémisme violent. L'OPEV ne suivra pas les dynamiques des Etats ni appuiera aucune guerre contre le terrorisme.

À propos de NOVACT

L'Institut international pour l'action nonviolente promeut les actions internationales de consolidation de la paix dans les situations de conflit. Grâce à un réseau mondial d'experts et de militants au Moyen-Orient, en Europe, en Amérique latine, en Afrique et en Asie, l'Institut soutient les mouvements nonviolents, travaille au changement et à la transformation sociale, et développe des interventions nonviolentes pour protéger les communautés vulnérables en situation de conflit. En tant qu'acteur engagé et politiquement indépendant, l'Institut promeut des actions, des idées novatrices, de la recherche et de la formation pour influencer les politiques de défense, de sécurité et de politique étrangère en Europe et dans d'autres contextes internationaux.

Créé en 1999, au cours des 15 dernières années nous avons développé plus de 300 projets internationaux sur demande de parties en conflit, aussi bien d'acteurs étatiques que non étatiques et d'organisations et agences internationales. La crédibilité de NOVACT repose sur ses relations de terrain. Sa tâche consiste non seulement à comprendre les réalités locales mais aussi à soutenir la société civile et les mouvements sociaux locaux par le renforcement des capacités, l'assistance technique, les programmes universitaires ou la défense juridique des défenseurs des droits humains.

À propos de la CMODH

L'idée de la CMODH a vu le jour à Barcelone en juin 2005 lors de la tenue du premier Forum Social Méditerranéen et dans le sillage des discussions pour préparer le 1er Forum Social Maghrébin. L'action de la CMODH vise à soutenir la lutte pour la défense des droits humains dans les pays maghrébins et pour l'ensemble des citoyennes et citoyens maghrébins. Elle vise en particulier à :

- + Renforcer la solidarité et la coopération entre ses membres dans leur lutte pour la promotion et la protection des droits humains dans leur dimension universelle et globale.
- + Mettre en œuvre la solidarité et la coopération pour la protection des défenseurs des droits humains conformément à la déclaration internationale sur la protection des défenseurs des droits humains.
- + Nouer des relations solides avec les diverses associations maghrébines actives dans la société civile.
- + Participer à la diffusion des valeurs de démocratie, de tolérance, d'égalité et de la culture des droits humains, et renforcer le rapprochement et la solidarité entre les peuples de la région.
- + Contribuer à la défense des droits des migrant(e)s dans les pays maghrébins et dans les pays de migration des maghrébins.
- + Contribuer à la défense de l'égalité homme-femme pour l'ensemble des droits.

